RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE

2026

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

Edito 2

Avant-propos 3

Les finalités du développement durable

1. Lutter contre le changement climatique 4

2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources 16

3. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 19

4. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains 23

5.Fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables 29

ÉDITO

« Comme chaque année depuis 2011, ce rapport propose un aperçu des actions réalisées durant l'année précédente par le Département de la Savoie pour chacune des cinq finalités du développement durable, qui recouvrent les enjeux écologiques, économiques et sociétaux de l'action publique.
Les indicateurs présentés vous permettront de mesurer les progrès réalisés par la collectivité dans l'atteinte de ses objectifs de durabilité. En particulier, les efforts réalisés en matière d'atténuation du changement climatique permettent au Département d'atteindre dès 2025 certains des objectifs fixés dans le cadre de son Plan climat à l'horizon 2030. Ainsi, en 5 ans, la collectivité a réduit de moitié ses émissions directes de gaz à effet de serre grâce à des actions efficaces sur ses bâtiments et sa flotte de véhicules.

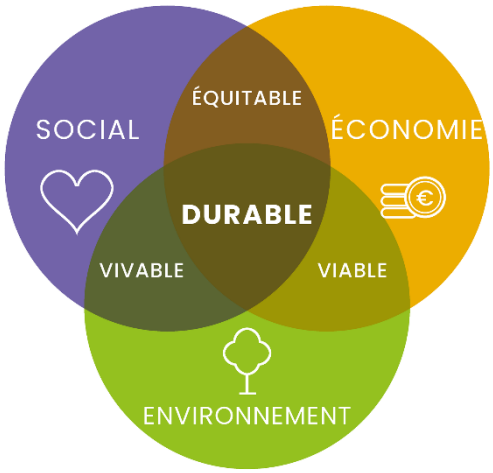
Mais les conditions climatiques, que nous avons subies de mai à septembre 2026, nous invitent plus que jamais à poursuivre nos efforts, tant sur les moyens d'adaptation que les actions d'atténuation. Et parce que ce changement climatique touche d'abord les plus vulnérables, le Département poursuit son engagement dans l'accompagnement social de la personne tout au long de sa vie.

Les Alpes sont davantage concernées par le réchauffement climatique, et 2027 doit nous permettre de poursuivre notre politique en faveur de la transition écologique et répondre aux attentes des citoyens.

En vous souhaitant bonne lecture de ce nouveau rapport ! »

Marie-Claire BARBIER

Vice-présidente déléguée au développement durable,
à l'enseignement supérieur, à la recherche,
à l'énergie et au climat.



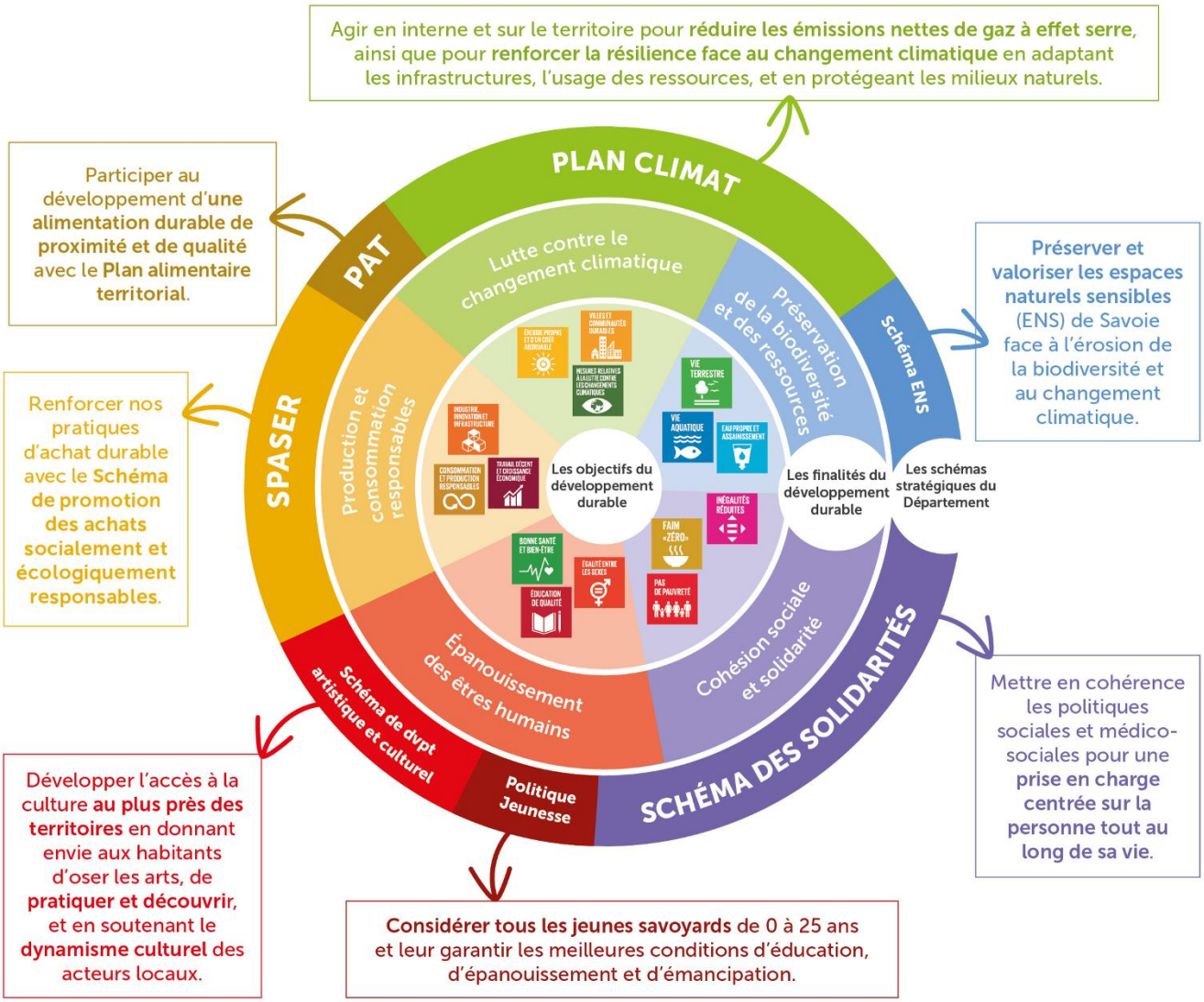
Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Rapport Brundtland, 1987

AVANT-PROPOS

Le rapport sur la situation en matière de développement durable a pour objet de présenter le bilan de la contribution du Département à l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies. Ces ODD peuvent être regroupés dans les 5 grandes finalités, qui structurent le rapport « développement durable » *(cf. schéma)* : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de tous, et enfin la production et la consommation responsables.

Ce rapport est une synthèse réalisée à partir des bilans déjà produits dans le cadre de l'évaluation des feuilles de route départementales contribuant à l'atteinte des ODD, dont les principales sont le Plan climat, le schéma social unique, le SPASER ou encore le schéma unique de développement artistique et culturel. Le rapport devient le support du bilan annuel du Plan climat (2023-2030) et du SPASER (2023-2027). Ainsi, les indicateurs de résultats de l'année 2025 sont présentés avec un rappel des objectifs fixés par le plan climat pour 2030.



Le caractère transversal du développement durable donne du sens aux actions menées en matière d'environnement, de développement économique, de cohésion sociale. Le Département de la Savoie est actif sur toutes ces thématiques. Ce rapport en apporte l'illustration, à travers la présentation des indicateurs de résultats et de moyens des politiques menées, ainsi qu'en mettant en lumière certains actions déjà déployées ou en cours de préparation.

FINALITÉ 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE









Cette finalité est couverte par le Plan climat, sur son axe « Atténuation du changement climatique », qui recouvre la réduction des émissions de gaz à effet serre ainsi que la préservation et le renforcement des puits carbone, en interne et sur le territoire.

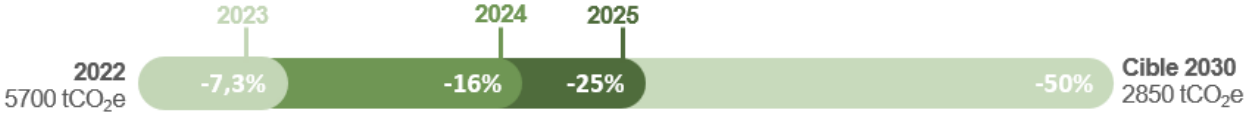
Le bilan des indicateurs de résultat pour les actions engagées du volet "Atténuation" du Plan climat est présenté dans cette partie.

Les indicateurs de résultat 2025 du Plan climat

Réduire les émissions liées au patrimoine bâti du Département

- Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce à l'ensemble des actions de décarbonation de l'usage des bâtiments :

  En 2025, 1 500 tCO2e ont été évitées grâce au cumul du plan de sobriété, des travaux de rénovation et de la conversion des chauffages au fioul et au gaz. Cela représente une baisse de 25% des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments par rapport à l'année de référence 2022. L'objectif 2030 est de -50%.



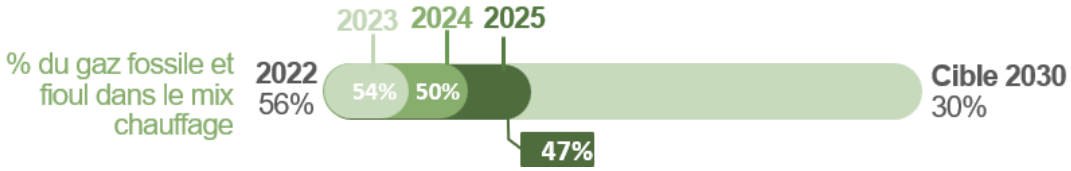
- Economies d'énergies attribuables au plan de sobriété (sur le périmètre des bâtiments concernés), corrigé du climat



* Corrigé du climat

Chaque année, la reconduction du plan de sobriété lancé durant l'hiver 2022-2023, combinée à l'installation de systèmes de régulation, permet de renforcer les économies d'énergie réalisées. L'objectif fixé pour 2030, économiser 2 550 mégawattheures (MWh) par an, a déjà été dépassé. L'enjeu est désormais de maintenir ces économies sur le long terme.

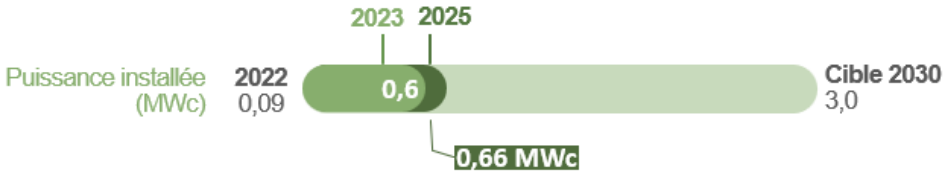
- Part résiduelle des énergies fossiles dans les consommations de chauffage



Le Département vise réduire à 30% la part des énergies fossiles dans le chauffage de ses bâtiments d'ici 2030, via la résorption de toutes les chaudières fioul et un remplacement accéléré des chaudières gaz. La sortie du fioul s'est poursuivie cette année (le centre social de St Michel, et les centres routiers de Flumet, Modane et Entremont le Vieux).

Certains sites ont été équipés en **pompes à chaleur** (la Maison technique des 2 Lacs, les collèges Jacques Prévert et Marlioz), et le collège de Boigne a été raccordé au réseau de chaleur de Grand Chambéry.

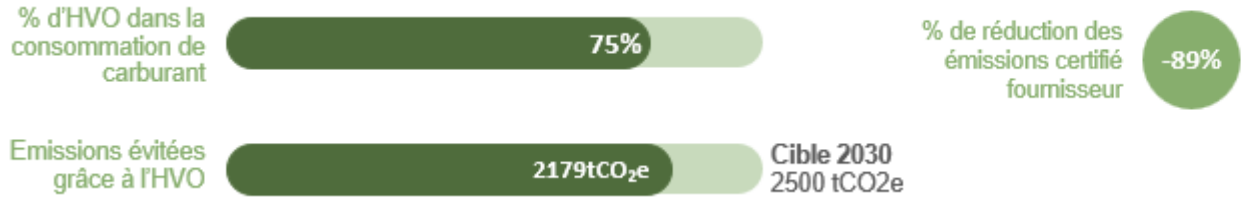
• Puissance totale installée photovoltaïque sur le patrimoine



Le plan de déploiement prévoit plus de 20 nouvelles centrales photovoltaïques d'ici à 2030 pour un total de 3 mégawatts crête (MWc) de puissance, dont 14 programmées sur des collèges. En 2024, 7 nouvelles centrales photovoltaïque en toiture sont entrées en production. Il n'y a pas eu de changement sur la puissance installée en 2025. Courant 2026, 4 centrales photovoltaïques doivent rejoindre le parc actif. **Le taux d'autoconsommation est de 51% sur les bâtiments concernés**, et l'électricité autoconsommée couvre environ 2,5% de la consommation électrique de l'ensemble des bâtiments du Département.

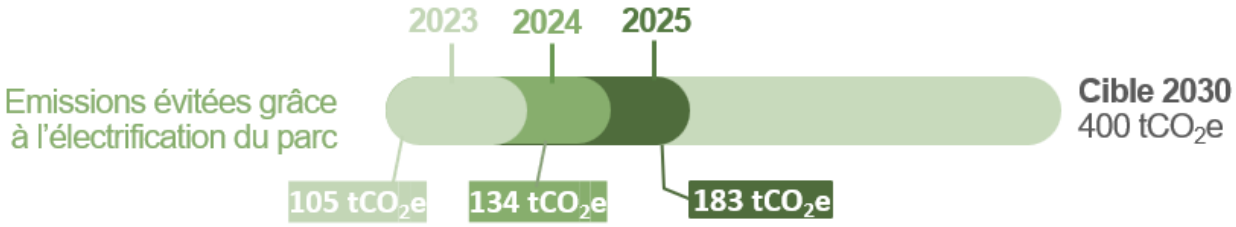
Réduire les émissions liées aux véhicules du Département

• Déploiement du biodiesel HVO dans le parc de véhicules dédiés à la voirie

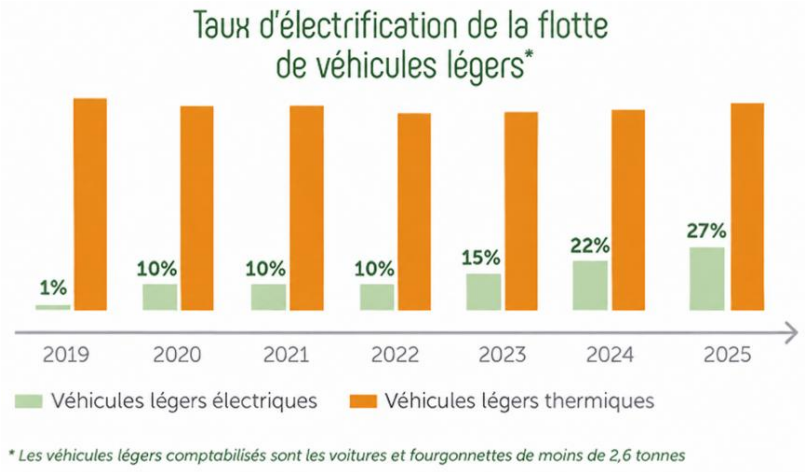


La transition de la flotte départementale de véhicules se poursuit. Les véhicules lourds sont depuis fin 2024 ravitaillés à 80 % en biodiesel HVO, qui alimente l'intégralité des cuves du Département. En 2025, ce biocarburant, issu pour l'essentiel d'huiles végétales usagées, a permis **un gain d'environ 2180 tCO_2e en cycle de vie du produit**, par rapport à l'utilisation de diesel fossile. Le projet de passage au carburant hydrogène reste actif mais nécessite de franchir des étapes difficiles, comme le déploiement d'un véritable écosystème de la production d'hydrogène vert à la consommation finale.

• Electrification du parc de véhicules légers



Fin 2025, les véhicules électriques représentent 27 % du parc. Pour poursuivre le déploiement, le Département doit dorénavant traiter des situations où le véhicule électrique est moins compatible avec le besoin des utilisateurs, ou des sites plus difficiles à équiper en bornes. Néanmoins, la mise en place d'un travail partenarial et coordonné entre les pôles utilisateurs, et les services techniques en charge du projet permet de prévoir un rythme d'électrification toujours soutenu. Le remplacement des premières fourgonnettes thermiques des centres routiers a démarré avec de très bons retours. Des adaptations d'organisation permettront l'usage de fourgonnettes électriques même lors des astreintes.

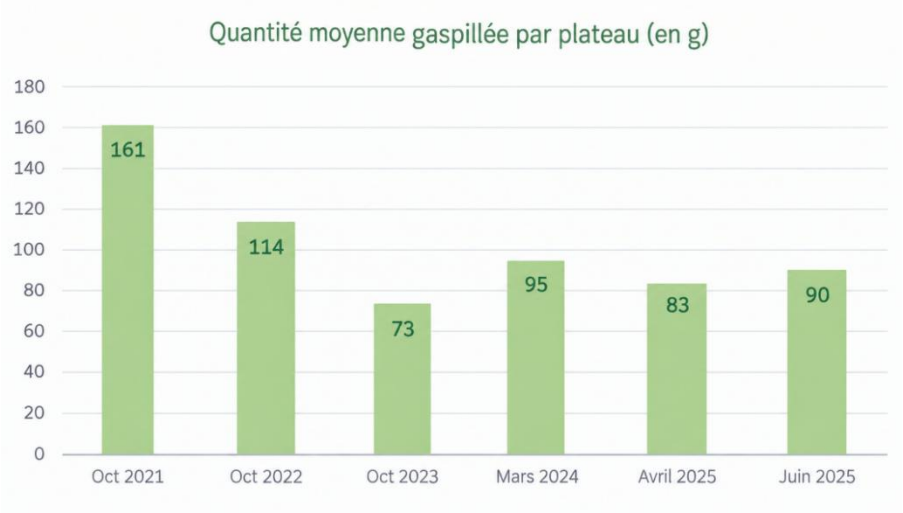


En parallèle de l'électrification, un travail d'optimisation de la flotte démarre. Il doit permettre une réduction du nombre de véhicules, mieux adaptés à la typologie de déplacement en réduisant leur gabarit. Pour cela, la mutualisation des véhicules sera maximisée, un logiciel de gestion de flotte mis en place, pour un meilleur service à l'utilisateur tout en réduisant nos émissions.

Les vélos électriques trouvent petit à petit leur place dans les services pour assurer de nombreux déplacements courts, avec un avantage économique et écologique par rapport à la voiture.

Réduire l'empreinte carbone de la restauration des collégiens

- Gaspillage alimentaire dans les collèges



En 2025, le poids moyen d'aliments jetés par plateau dans les cantines des collèges satellites des ateliers culinaires départementaux était de 90 grammes

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un levier majeur de la politique de développement durable du Département. Elle contribue à réduire l'empreinte carbone de la restauration scolaire, tout en permettant d'améliorer la qualité des repas proposés aux collégiens et de maîtriser les coûts.

Engagée depuis 2014, cette politique s'est renforcée dans le cadre du Plan climat avec le déploiement de selfs collaboratifs dans les collèges. Ce mode de restauration, organisé autour de buffets par îlots, permet aux élèves de choisir les quantités adaptées à leur appétit et de les responsabiliser sur la nécessité de finir leur assiette.

Mis en place en septembre 2024 au collège Le Revard à Grésy-sur-Aix, premier établissement de Savoie équipé, **le self collaboratif a permis de réduire de 72 % le gaspillage alimentaire, passant de 80 à 22 grammes par plateau**. Cette démarche génère également des bénéfices en matière de conditions de travail des agents, grâce à la réduction des gestes répétitifs, ainsi qu'une diminution de la consommation d'eau liée à l'utilisation d'une assiette unique.

En septembre 2025, le collège Henry Bordeaux à Cognin a à son tour été équipé d'un self collaboratif. Les résultats enregistrés confirment l'efficacité du dispositif, avec un gaspillage alimentaire divisé par trois.

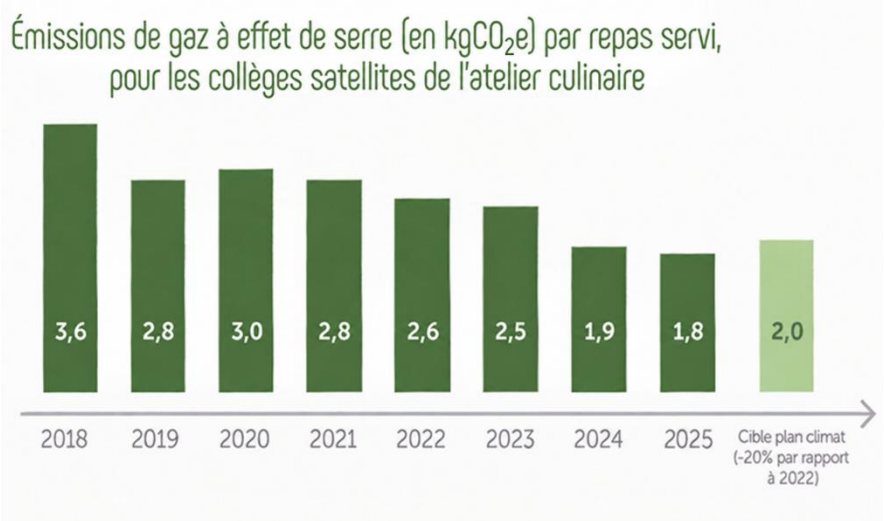


Le déploiement de ces équipements se poursuit dans les collèges de Savoie, notamment à l'occasion des opérations de restructuration. La restructuration du collège George Sand à La Motte-Servolex, prévue en 2027, intégrera ainsi ce dispositif. Le collège Ernest Perrier de la Bâthie à Ugine fait également partie des prochains établissements appelés à bénéficier de ces équipements.
Le développement progressif des selfs collaboratifs doit permettre de réduire durablement le gaspillage alimentaire dans les collèges et de faire évoluer les pratiques alimentaires des jeunes.

- Bilan carbone moyen d'un repas



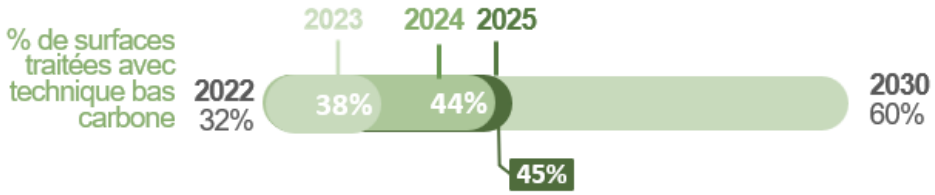
Outre la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Département a mis en place depuis 2018 plusieurs mesures qui ont permis de réduire le bilan carbone de la restauration collective : repas végétarien hebdomadaire, adaptation des grammages aux besoins des collégiens, approvisionnement en produits locaux.
La mise en place de l'option végétarienne quotidienne depuis le 1er janvier 2024 dans les collèges satellites des ateliers culinaires départementaux (ACD) a permis de diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre des repas préparés. Grâce au travail des équipes pour proposer des plats végétariens qualitatifs et attractifs, la consommation globale de viande a diminué entre 2023 et 2024. Cela permet d'atteindre depuis déjà 2 ans la cible fixée dans le Plan climat.



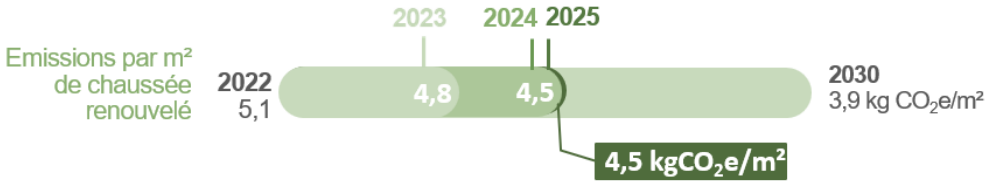
Le bilan carbone d'un repas préparé par l'ACD a diminué de 50% depuis 2018. Ainsi, en 2025, les ateliers culinaires ont produit 65% de repas en plus par rapport à 2018, tout en émettant 15% de gaz à effet de serre en moins.

Réduire l'empreinte carbone des chaussées routières

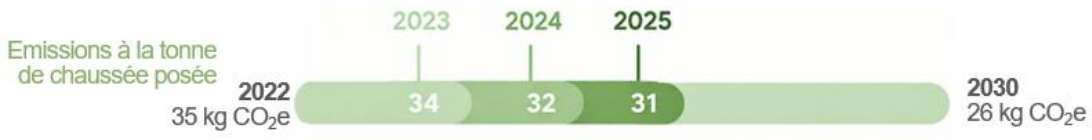
• Part des techniques bas-carbone dans le total des surfaces de chaussées traitées



• Teneur en carbone moyenne de la maintenance des chaussées



* Les données surfaciques sont pour le moment estimées sur la base d'une hypothèse d'épaisseur moyenne. D'ici 1 an, les données complètes sur les largeurs de chaussée seront disponibles, ce qui permettra, en connaissant le linéaire traité, d'en déduire précisément les surfaces.



La maintenance des chaussées est indispensable pour conserver l'aptitude du réseau routier départemental à supporter des déplacements performants et sécurisés. **Le Département entretient un patrimoine de 3 130 km de routes.**

Les techniques couramment utilisées pour la maintenance des chaussées sont particulièrement émettrices de gaz à effet de serre. Le Département s'est engagé dans une politique maintenance qui combine des mesures destinées à prolonger la durée de vie des chaussées et un usage accru de techniques moins carbonées (retraitement en place, enrobé à l'émulsion, enduit superficiel) lorsque les travaux de renouvellement ne peuvent être évités. Depuis 2018, les pratiques de maintenance des chaussées s'inscrivent pleinement dans le principe éviter-réduire-compenser.

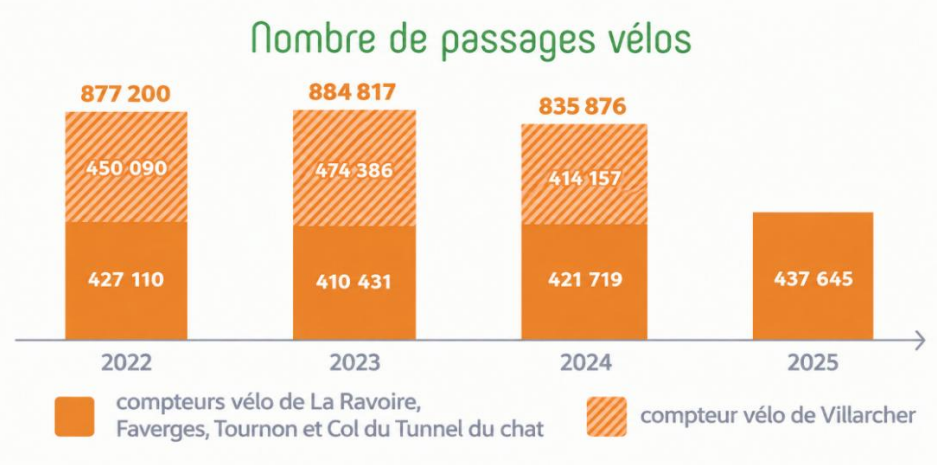
Accompagner la transition énergétique sur le territoire

- Nombre de km parcourus en covoiturage

1 468 395 km parcourus en co-voiturage en 2025 dans le cadre du dispositif de gratification du Département (+46% par rapport à 2024).

Le transport routier représente à lui seul 30% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Au-delà des émissions de CO_2, les véhicules thermiques émettent aussi d'autres polluants atmosphériques comme les particules fines et les oxydes d'azote. Le Département dispose de leviers pour accompagner la décarbonation des déplacements sur son territoire, qu'il s'agisse du vélo, du covoiturage ou encore du fret ferroviaire. Le Département s'est ainsi associé aux EPCI du territoire pour déployer un dispositif de gratification du covoiturage, qui concerne tous les trajets covoiturés d'au moins 5 km réalisés en Savoie.

• Fréquentation des véloroutes



437 645 passages de vélos en 2025 sur les 4 éco-compteurs de référence (Faverges, Tunnel du Chat, Tournon et La Ravoire).

En 2023, le Département a adopté un nouveau plan vélo doté de **60 millions d'euros sur 10 ans**, afin de dynamiser et accélérer le report modal et la décarbonation des déplacements. Ce plan vise notamment à achever les réseaux structurants de véloroutes sur l'ensemble du territoire, à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage départementale, un itinéraire cyclable dans chacun des territoires d'action départementale, et à soutenir financièrement les intercommunalités dans la réalisation de leurs propres itinéraires.

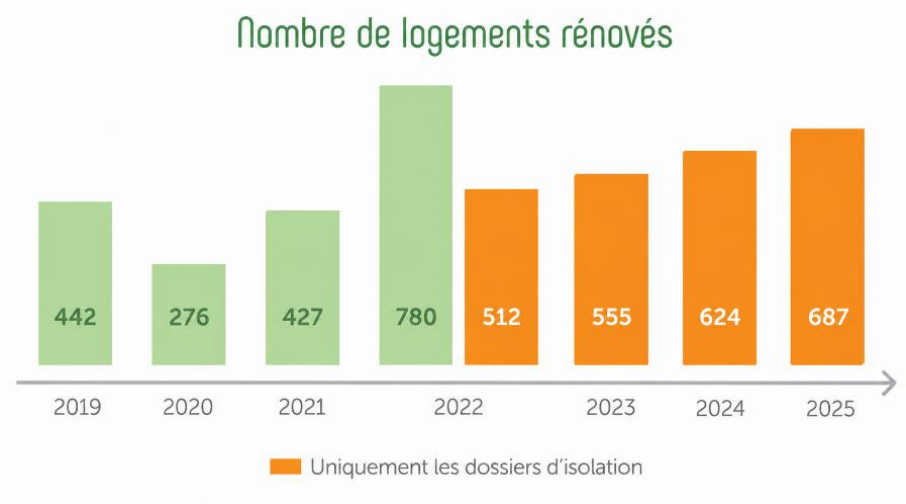
À ce titre, le premier aménagement a d'ores et déjà été réalisé sur le territoire d'Arlysère, entre Grignon et Gilly, le long de la RD 64, constituant une première concrétisation des objectifs fixés par le nouveau Plan vélo.

Par ailleurs, le Département s'est doté d'un **référentiel des aménagements cyclables**, véritable outil de référence pour les collectivités et les maîtres d'œuvre. Ce document apporte un cadre technique et réglementaire commun et constitue un guide essentiel pour concevoir et réaliser des aménagements cyclables cohérents, sécurisés et adaptés aux différents usages et aux spécificités des territoires.

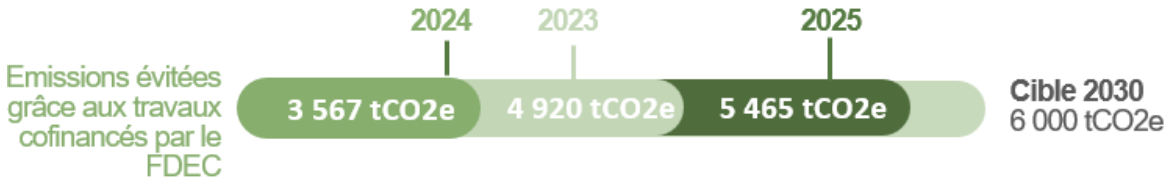
• Emissions évitées grâce aux travaux de rénovation de logements cofinancés par Savoie Rénov'énergie



La consommation d'énergie des logements privés représente 10% des émissions nationales de GES. La rénovation de ce parc est une priorité nationale. Le Département propose un dispositif d'aide financière aux ménages savoyards modestes, « Savoie Rénov'énergie », pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans leur résidence principale (maison individuelle et immeuble collectif).
Ce dispositif a permis de rénover **687 logements en 2025**. Ainsi, le Département contribue à la massification de la rénovation des logements des plus précaires, objectif clé de la planification écologique.



• Emissions de gaz à effet de serre évités grâce aux projets d'équipements publics performants en énergie financés



Le Département accompagne financièrement les collectivités du territoire dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments par le biais de deux dispositifs : le Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) ainsi que les contrats départementaux. Environ un tiers des subventions accordées via le FDEC et 75% des subventions accordées via les contrats départementaux concernent des constructions et rénovations bâtiments publics, pour lesquelles le Département a renforcé ses exigences de performance.

Les évolutions de cet indicateur tiennent à la nature des projets qui sont présentés par les communes et qui varient d'une année sur l'autre. Ainsi, la baisse entre 2023 et 2024 est due à une moindre installation de chaufferies bois. En 2025, le Département a soutenu **56 projets communaux et intercommunaux, pour un montant d'aides de 5,8 M€**.

Les schémas stratégiques contribuant à la finalité

• Le **Plan climat 2023-2030** est la feuille de route de la collectivité pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le plan d'action regroupe l'ensemble des mesures concrètes mises en œuvre par le Département pour décarboner son fonctionnement et l'exercice de ses compétentes, ainsi que pour mieux prendre en compte la problématique de l'adaptation (usages de l'eau, bâtiments, préservation de la biodiversité).

Trois objectifs fondent l'action Départementale dans le cadre de ce Plan climat :

- **Être une collectivité exemplaire** en matière de décarbonation et d'adaptation au changement climatique,
- **Accompagner les acteurs du territoire** pour œuvrer à une Savoie plus sobre et plus résiliente,
- **Consolider les connaissances** pour mieux éclairer l'action publique, tant en interne que sur le territoire.

Le plan climat est une feuille de route évolutive. Depuis son lancement, plusieurs modifications ont été adoptées en 2024 et 2025. De nouvelles actions ont été ajoutées, comme la réduction de l'empreinte carbone des constructions (et rénovations) des bâtiments du Département a été rajoutée. L'objectif est de limiter à 85 000 tCO_2e le « budget carbone » de la programmation pluriannuelle des constructions et rénovations sur 2025-2034.

D'autre part, plusieurs actions exploratoires sont devenues des actions engagées. C'est notamment le cas du plan de mobilité employeur, de la stratégie pour la transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux, la décarbonation de la flotte de véhicules lourds et de la protection des espaces naturels avec le lancement du schéma des espaces naturels sensibles (ENS).

• Le **Plan climat se décline en stratégies métier plus détaillées**.

Ainsi, le **plan de décarbonation de la flotte de véhicules** décline en mesures opérationnelles les orientations du Plan climat. Il couvre plusieurs échelles de temps (solutions de transition et solutions pérennes), l'ensemble des leviers d'action disponibles (sobriété, usages, substitution énergétique) et l'ensemble du cycle de vie des véhicules.

Au niveau bâtimentaire, le **référentiel de construction durable** fixe des exigences de qualité environnementale des travaux de réhabilitation et de construction neuve réalisés sur le patrimoine bâti de la collectivité. Ce document va permettre d'atteindre les objectifs du Plan climat :

- Améliorer la performance énergétique et sortir des énergies fossiles pour réduire de 50% des émissions de CO_2 liées à l'utilisation des bâtiments,
- Maitriser l'impact carbone aux chantiers de construction et rénovation des bâtiments,
- Adapter nos bâtiments et nos systèmes énergétiques aux vagues de chaleur.
- Favoriser la circularité des matériaux
- Consommer moins d'eau
- Protéger la biodiversité

Votée fin 2025, la **stratégie de transition énergétique des établissements médico-sociaux (ESMS)** vise à mieux accompagner les établissements hébergeant des enfants, personnes âgées ou en situation de handicap qui sont autorisés et financés par le Département, afin de décarboner leurs consommations d'énergie, de réduire leur facture énergétique et d'améliorer le confort thermique des publics hébergés. Les bâtiments d'hébergement sont caractérisés par des enjeux forts en termes de performances et dépenses énergétiques (entre 2022 et 2025, augmentation de 64% des dépenses de chauffage et de 94% des dépenses d'électricité) et d'adaptation au changement climatique notamment par rapport aux vagues de chaleur. Cette stratégie vise une réduction de 15% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de CO_2 du parc des ESMS (55 gestionnaires, 120 sites) d'ici 2030.

ZOOM BEGES 2025

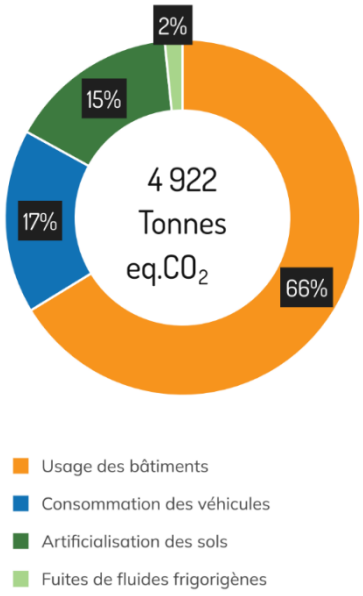
Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a pour objectif d'identifier les émissions dont est responsable une organisation, soit directement dans son activité (périmètres 1 et 2), soit indirectement en amont et en aval de ses activités (périmètres 3).

Le Département a l'obligation réglementaire de déclarer son BEGES tous les trois ans. En outre, un plan de réduction des émissions doit être associé à la déclaration triennale obligatoire. La prochaine déclaration, portant sur l'ensemble des trois périmètres, sera réalisée fin 2026. Le Plan climat intègre le plan de réduction du BEGES (tout en allant au-delà, puisqu'il ne concerne pas que le fonctionnement interne du Département).

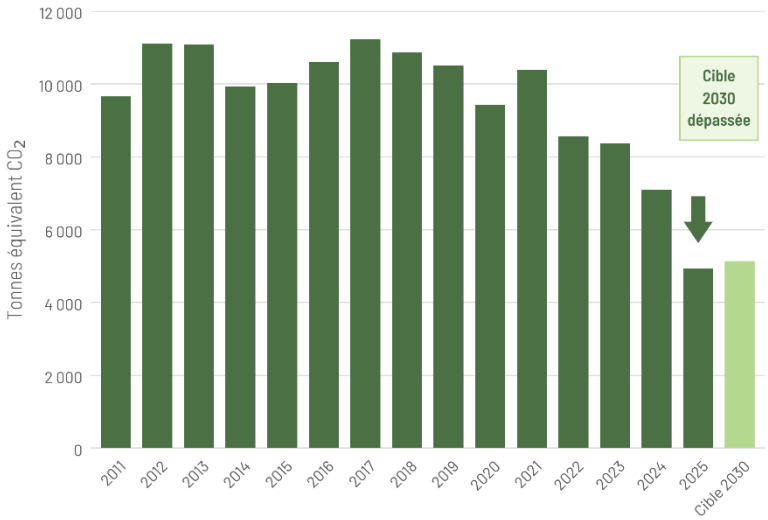
Le Département calcule ses émissions directes de gaz à effet de serre (périmètres 1 et 2) annuellement depuis 2011. Dans son Plan climat, la collectivité s'est fixée comme objectif de réduire de 40% ses émissions directes de gaz à effet de serre d'ici 2030. En 2025, les émissions directes de GES ont représenté **4 922 tCO_2e, en diminution de 42,5% par rapport à 2022**. L'objectif fixé pour 2030 dans le Plan climat est donc déjà atteint. C'est notamment grâce au déploiement du biodiesel HVO que la baisse d'émissions entre 2024 et 2025 est aussi marquée. Cette diminution doit désormais être sécurisée dans le temps grâce à des actions de décarbonation complémentaires sur le parc de véhicules (diminution des consommations et recherche de motorisations alternatives pour les véhicules lourds).

Des objectifs complémentaires sur les émissions indirectes et les puits de carbone sont en cours de définition.

Répartition des émissions directes de gaz à effet de serre du Département



Evolution des émissions directes de gaz à effet de serre du Département



Le chiffrage complet du périmètre 3 du BEGES sera présenté au rapport développement durable 2026. Des objectifs complémentaires sur les émissions indirectes et les puits de carbone seront également définis dans le Plan climat ultérieurement.

Zoom sur des actions engagées

Plan des mobilités durables

18 millions de km sont parcourus par les agents entre leur domicile et leur lieu de travail chaque année, ce qui représente environ 2 700 tCO_2e.
Afin de s'inscrire pleinement dans la transition écologique, le Département a mis en place depuis 3 ans le forfait mobilités durables (FMD). Au titre de leurs trajets domicile-travail 2025, **339 agents (dont 244 en vélo) en bénéficient.** En outre, **205 agents bénéficient d'une prise en charge à 75% pour les abonnements en transports en commun** (soit 70 900 €).
En septembre 2025, le département a mis en place une expérimentation de prêt de vélo à assistance électrique (VAE) pour les trajets domicile-travail des agents. **57 agents ont pu tester gratuitement pendant 2 mois un VAE** et ainsi mieux évaluer la possibilité de venir régulièrement en vélo au travail. Tous les agents soulignent que cette expérimentation est une très belle initiative. Les avantages liés à la pratique du vélo sont reconnus : bienfaits physiques, économies de carburant et évitement de la circulation aux heures de pointe.

La semaine de l'anti-gaspillage alimentaire

Dans le cadre du **projet alimentaire territorial**, le Département a lancé à l'automne 2024 une opération de sensibilisation dans les collèges publics de Savoie : « La semaine de l'anti-gaspillage alimentaire ». Cette action propose aux collégiens une approche ludique et pédagogique de la lutte contre le gaspillage. Durant une semaine, les élèves sont sensibilisés, sur le temps du déjeuner, aux réflexes à adopter, à l'impact environnemental du gaspillage et à son coût.
17 collèges ont bénéficié de l'animation au cours de l'année scolaire 2024/25. Le dispositif s'est poursuivi **à la rentrée 2025 auprès des 19 établissements** restants, permettant ainsi de poursuivre la généralisation de l'action à l'ensemble des collèges publics de Savoie.

Les réseaux de chaleur urbains

Le raccordement des bâtiments du Département aux réseaux de chaleur s'inscrit dans la politique de décarbonation des équipements de chauffage portée par le Plan Climat. L'objectif est de produire de la chaleur centralisée avec des réseaux d'eau chaude enterrés. Les avantages sont multiples : une production de chaleur décarbonée, pas de maintenance des équipements côté abonné et une sécurisation de la continuité de service et de la fourniture de chaleur.

En 2025, les consommations des 21 bâtiments raccordés à des réseaux de chaleur (dont 9 collèges) représentaient 7,6 GWhs, soit 19% des consommations globales d'énergie des bâtiments du Département. En 2028, les raccordements prévus devraient permettre d'atteindre 9,6 GWhs, pour une baisse de 7% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage des bâtiments.

Transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux

En application de la stratégie votée en décembre 2025 (*cf. encadré ci-dessus*), le Département renforce son action en faveur de la transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) du territoire. Le travail, en 2026, se concentre sur :

- L'accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique et la suppression des énergies fossiles pour 15 établissements « prioritaires » ;
- La mise en place d'un outil de suivi énergétique qui sera accessible à tous les établissements afin de partager les informations de consommations énergétiques des sites ;
- La mise en place d'un règlement départemental pour les projets d'investissements avec un focus sur l'impact bâtiments – fluides du projet proposé afin de prendre en compte les enjeux de décarbonation, de réduction des consommations et de confort d'été.

Zoom sur des actions exploratoires

Dispositif de gestion des déchets produits par la collectivité

Dans le cadre de son Plan Climat, le Département s'est engagé à repenser une gestion optimale des déchets à l'échelle de la collectivité, tous secteurs confondus. Un diagnostic exhaustif a ainsi été mené auprès de l'ensemble des directions et sites du Département, portant sur la totalité des flux de déchets internes.

À l'issue de ce diagnostic, un plan d'action a été défini et traduit en une feuille de route opérationnelle en 2026 pour accompagner sa mise en œuvre. Plusieurs premières actions ont déjà été engagées. Parmi elles, la révision des périmètres des marchés relatifs à la gestion des déchets constitue l'une des mesures structurantes : actuellement en cours, elle deviendra effective dès 2027.

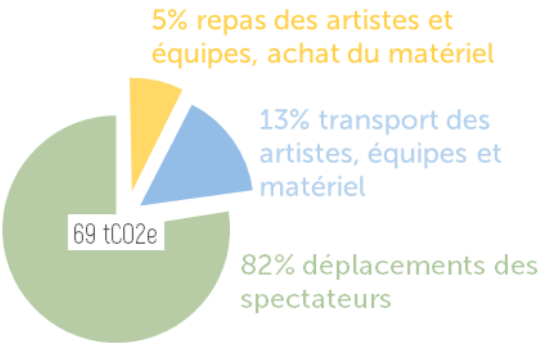
La lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du *contrat local des solidarités* (CLS), le Département a contractualisé avec l'Etat pour développer ou renforcer des actions en matière de transition écologique et solidaire. Lors du diagnostic territorial (2023), **la précarité énergétique a été identifiée comme une priorité au croisement des enjeux de transition écologique et de lutte contre les précarités**. En Savoie, un tiers des dossiers de surendettement sont liés aux impayés d'énergie, principalement liés à des problématiques au niveau du logement.

Le Département a mis en place un partenariat avec l'association Régie Plus et EDF afin de développer des actions « d'aller-vers » auprès des ménages identifiés. L'action repose sur l'intervention d'un **médiateur en énergie** de l'association. Il présente aux personnes en situation d'impayés les solutions et aides envisageables en fonction de leur situation (conseils financiers et sur les économies d'énergie). L'action doit se déployer dans le cadre du CLS de 2026 à 2027, et a pour objectif d'atteindre 3 000 contacts par an et au moins **500 ménages**.

Les Estivales en Savoie

Le festival organisé par le Département poursuit le développement d'une **démarche écoresponsable**. Une place de choix a été donnée à la création locale, avec 11 artistes régionaux programmés.



Une première expérimentation en interne a été menée pour mesurer le **bilan carbone** de l'évènement, en incluant pour la première fois les déplacements des spectateurs.

3 bus ont été affrétés au départ des territoires de l'Avant Pays Savoyard, d'Arlysère et de Grand Lac pour **transporter 143 spectateurs sur 2 concerts**. 7 racks vélo ont été installés pour faciliter le stationnement aux abords du château. Une charte d'accueil est systématiquement transmise aux productions pour partager les valeurs du festival et inciter les artistes à adopter les bons gestes (éviter les trajets intérieurs en avion, préférer les mobilités douces pour les trajets hôtels/site).

Pour favoriser les produits bios et/ou locaux et éviter le gaspillage, les partenariats initiés en 2024 ont été pérennisés pour la petite restauration des artistes. **Des repas entièrement végétariens ont été servis** (un tiers des repas destinés aux équipes artistiques et la moitié pour l'organisation et l'équipe technique). Les biodéchets issus des repas sont gérés via un flux de traitement dédié.

Pour éviter l'utilisation de plastique, les bouteilles d'eau sont remplacées par des gourdes en prêt à destination des équipes artistiques et techniques et des badges tour de cou réutilisables ont été acquis. La signalétique sur site est conçue avec des matériaux de récupération.

FINALITÉ 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES



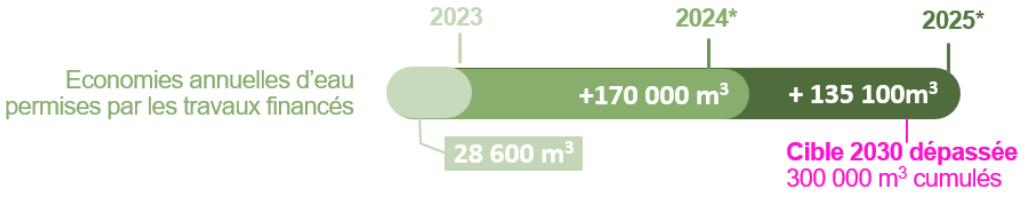
Cette finalité est couverte par le Plan climat, sur son axe « Adaptation au changement climatique », qui recouvre l'adaptation des infrastructures, l'usage des ressources, et la protection des milieux naturels, en interne et sur le territoire.

Le bilan des indicateurs de résultat pour les actions engagées du volet "Adaptation" du Plan climat est présenté dans cette partie

Les indicateurs de résultat 2025 du Plan climat

Adapter l'usage des ressources naturelles

- Volume d'eau économisé annuellement grâce au cumul des travaux financés



* Il s'agit pour l'instant d'**estimations** fournies par les porteurs de projets (les travaux peuvent être réalisés sur 3 ans, les économies réelles seront générées qu'après ces travaux).

Combinées avec des vagues de chaleur toujours plus sévères, les périodes de sécheresse estivales génèrent des tensions croissantes sur les usages de l'eau. Une sécurisation des approvisionnements est nécessaire. En Savoie, les rendements de réseaux sont variables d'une collectivité à l'autre, avec des enjeux significatifs en secteur rural compte tenu du linéaire de réseaux important par habitant desservi.

Dans le cadre de son appel à projets eau, le Département accompagne les collectivités du territoire afin d'adapter leur gestion de l'eau à un contexte de changement climatique. Une partie de cet appel à projets est dédiée à des opérations de réduction des fuites via la rénovation des branchements sur les réseaux. Ce volet représente pour **2025 un montant de 449 000 € de subvention pour 8 dossiers, qui recouvrent 210 branchements rénovés**.

Les évolutions de cet indicateur tiennent à la nature des projets qui sont présentés d'une année sur l'autre.

Autres indicateurs

- AAP « éducation à l'environnement »

En 2026, le Département poursuit son appel à projets éducation à l'environnement pour la session 2026/27. Depuis l'origine du dispositif en 2019, 166 établissements scolaires ont été soutenus financièrement pour la réalisation de 175 projets. Certains collèges ont participé plusieurs fois à l'appel à projet. Pour concevoir leur projet, les établissements peuvent s'appuyer sur deux nouveaux outils : un guide des structures intervenantes potentielles et un guide de découverte des ENS, tous deux disponible sur le site internet du Département de la Savoie.

La session 2026-27 permettra de financer 20 projets, dont 9 portés par des collèges pour un montant d'aides départementales de 11 255€ pour les collèges et 19 220€ au total. Ainsi, **1 261 élèves dont 890 collégiens et collégiennes bénéficieront au total de ce dispositif**.

- AAP « espaces naturels » à destination des collectivités

Depuis 2018, le Département propose un appel à projets à destination des collectivités territoriales permettant de financer des projets en faveur des milieux naturels et de la biodiversité. Cet appel à projets couvre différents champs thématiques : la restauration des milieux naturels, la restauration des continuités écologiques, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'ouverture au public des espaces naturels.

En neuf ans, **70 projets ont été soutenus pour un montant de travaux éligibles de plus de 5 181 955 € HT et un montant de subventions départementales de 1 785 246 €.**

Les schémas stratégiques contribuant à la finalité

• En 2026, le Département a entamé le déploiement de son **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** (ENS) 2025-2029. Celui-ci se structure autour d'un réseau de 19 sites naturels ENS couvrant environ 11 380 hectares, et d'un plan d'action composé de 5 axes stratégiques et de 19 actions autour de la gestion des sites, de la connaissance, du foncier ou de l'accueil du public.

Plusieurs actions structurantes ont été lancées en 2026, en partenariat avec les collectivités pilotant les sites ENS notamment la création des « Rendez-vous nature en Savoie », un programme d'une cinquantaine d'animations nature ludiques et artistiques pour découvrir les ENS et une importante campagne d'inventaires naturalistes. Grace à ces derniers, plusieurs espèces à fort enjeu ont été repérées sur certains sites, notamment deux papillons : la Laineuse du Prunelier à Grésin et la Bacchante (protégée à l'échelle nationale) aux Gargarottes.

En parallèle, des actions propres à chaque site se lancent : des études d'accueil du public aux Chassettes, au Mont Cenis ou aux Granges de Joigny, un projet ambitieux de restauration hydraulique du ruisseau des Chassettes, des éradications ciblées d'espèces exotiques envahissantes, des diagnostics pastoraux et de la réouverture de milieux embroussaillés pour permettre à des éleveurs de retrouver des surfaces de pâture.

• Le Département a voté en juin 2024 **ses politiques agriculture et forêt** qui se déclinent en 11 contrats de filière agricole, 2 contrats thématiques pastoralisme et foncier et un contrat de filière forêt bois. L'adaptation au changement climatique et les pratiques respectueuses de l'environnement font partie des lignes d'intervention de la collectivité. Ainsi, sur 2025 :

- 15,3 % des crédits programmés en agriculture répondent aux enjeux de changement climatique et de pratiques respectueuses de l'environnement, soit une progression de plus d'un point par rapport à 2024. On peut citer les travaux du groupement des apiculteurs professionnels des Savoie pour développer la plantation d'arbres et essences mellifères en haies en travaillant sur la sélection de végétaux, ou le soutien au développement des pratiques en agriculture biologique.

- 22 % des crédits programmés pour la forêt s'inscrivent dans l'orientation « s'adapter au changement climatique et prévenir les risques », soit une progression de 2 points par rapport à 2024. Ce sont notamment les mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre le scolyte.

892 ha de forêts départementales gérées durablement séquestrant environ 4 000 tCO_2e/an.

Zoom sur des actions exploratoires

Les économies d'eau dans les coopératives laitières

Avec le soutien du Département, la Fédération des coopératives laitières des Savoie réalise des diagnostics eau pour les ateliers de fabrication afin de :

- Mesurer et cartographier les postes consommateurs d'eau
- Analyser le fonctionnement des principaux équipements
- Identifier des pistes de réduction de consommation et définir des priorités d'actions

Ce diagnostic comprend désormais un volet spécifique sur le nettoyage en place qui permet le nettoyage des équipements et tuyauteries de l'atelier de façon automatique (eau propre/eau récupérée/produit alcalin/produit acide). Il fonctionne sur un système en boucle fermée pour limiter l'utilisation d'eau, de produits et de chaleur, et représente près de la moitié de la consommation d'eau de l'atelier. C'est une opération critique qui conditionne à la fois la sécurité sanitaire des produits et la sécurité physique des opérateurs.

Deux diagnostics réalisés en 2025 ont permis de réaliser jusqu'à 700 m^3 par an d'économies pour un atelier, de détecter des anomalies de lavage, de réduire les pertes de produits finis et de réduire les rejets. Cette démarche est à présent proposée à l'ensemble des coopératives laitières.

FINALITÉ 3

ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



Cette finalité est couverte par le schéma des solidarités du Département.

Principaux indicateurs

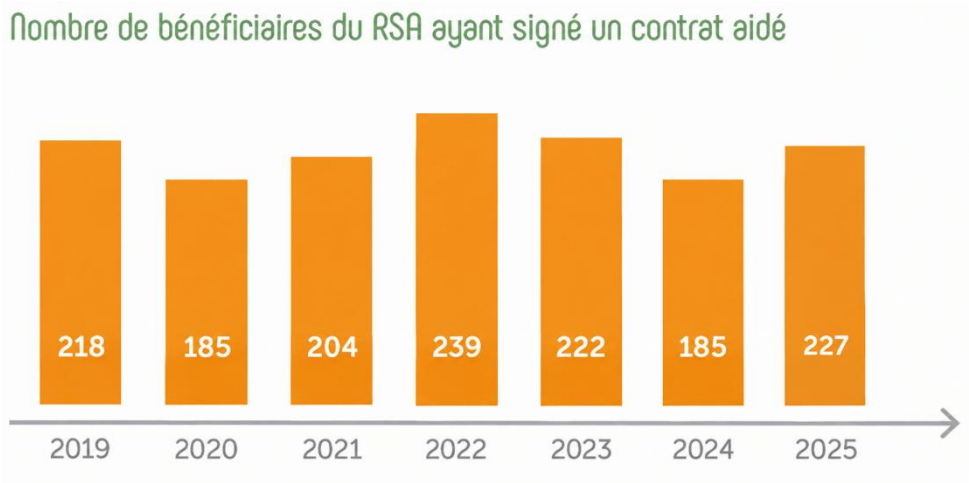
• Evolution du nombre d'habitats inclusifs (aide à la vie partagée)

Sur les 13 habitats inclusifs prévus d'ici à 2026, 7 ont ouvert en 2023, puis 4 en 2024, soit 11 en tout. Ils représentent 74 habitants. En 2025, les chiffres sont stabilisés et inchangés. En 2026, ouverture de 4 nouveaux habitats (La Chambre, Entrelacs, Beaufort et Albertville) pour 41 personnes âgées supplémentaires soit **115 habitants d'un habitat inclusif en Savoie**.

• Nombre de bénéficiaires RSA ayant signé un contrat aidé co-financé par le Département

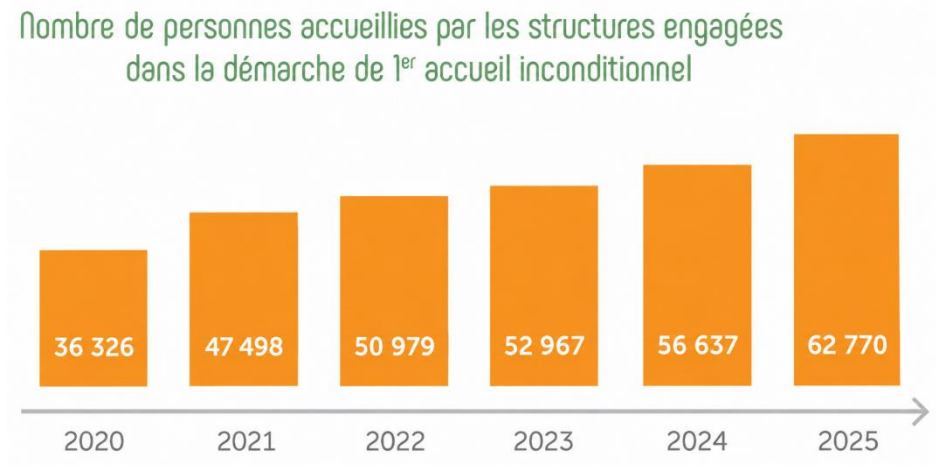
En complémentarité de l'État, le Département verse une aide financière aux employeurs qui recrutent des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en contrats aidés : parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et contrats à durée déterminée d'insertion en atelier chantier d'insertion (CDDI en ACI).

En 2025, le Département a ainsi facilité l'embauche de **227 allocataires du RSA** (195 CDDI et 3 PEC).



• Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

En 2025, le nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) augmente. **62 770 personnes ont été accueillies** au sein des structures du Département uniquement (sans les chiffres France service). Cette poursuite de la hausse du nombre de personnes accueillies, montre la nécessité de maintenir des lieux d'accueil physique.



Le PASIP a vocation à recevoir toute personne, quels que soient sa demande, sa situation et son statut. Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :
- une écoute bienveillante des personnes,
- une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci,
- une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.
Le conseil départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité. Cette mission s'inscrit notamment dans le nouveau pacte des solidarités.

Taux de bénéficiaires du RSA orientés vers un référent unique social en moins d'un mois
Le taux des bénéficiaires du RSA, orientés vers un référent unique social en moins d'un mois, est encore de **100%** en 2025.
Depuis janvier 2021, le Département procède à l'intégration des flux quotidiens de la CAF permettant une orientation hebdomadaire des nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Ainsi, 100 % des nouveaux entrants au RSA reçoivent leur notification d'orientation vers un parcours d'accompagnement sous 10 jours, qu'il s'agisse d'une orientation sociale ou emploi.

Le schéma stratégique contribuant à la finalité

Se déroulant sur la période 2025/2029, le Schéma des Solidarités a été voté le 12 décembre 2025 pour une durée de 5 ans. Il concerne toutes les politiques publiques sociales en favorisant la transversalité des démarches, afin de fluidifier le parcours des personnes concernées.
En effet, l'objectif d'un schéma transversal et unique est de mettre en cohérence les politiques sociales et médico-sociales pour une prise en charge centrée sur la personne tout au long de sa vie.
La transversalité est un atout pour accompagner chaque personne dans son parcours de vie et à tout âge, en privilégiant l'adaptation des politiques sectorielles à la pluralité des problématiques auxquelles peut être confronté un individu.
Ce nouveau schéma contribue fortement aux **objectifs de lien social et d'épanouissement des personnes**. Il intègre également les principes du Plan climat départemental.

Zoom sur des actions engagées

Laboratoire créatif : du lien entre les habitants et les professionnels

Depuis février 2026, le centre social départemental (CSD) de Mérande (à Chambéry) se transforme en laboratoire créatif où usagers, professionnels, et l'artiste Lucy Watts imaginent ensemble des fresques inspirées en partie de la nature locale. Cette démarche participative fait des lieux du CSD des espaces vivants, porteurs d'histoires et d'appropriation collective. Ateliers collaboratifs et créativité rythment cette aventure. La présentation finale des réalisations en juin, a été l'occasion de célébrer ensemble l'engagement, la créativité et la fierté d'avoir contribué à métamorphoser le CSD de Mérande.

Un temps pour lire et partager

À l'initiative du centre social Mosaïca à Saint-Michel-de-Maurienne, une animation en salle d'attente a été proposée lors de la consultation de protection maternelle et infantile (PMI) de mars, en lien avec la référente famille. Enfants et parents ont partagé un moment autour du livre, avec une sensibilisation à la lecture précoce grâce à l'opération « Premières Pages », porté par Savoie et Haute-Savoie Biblio.

Ouverture d'un habitat inclusif à La Chambre

La résidence « Les Cordeliers » a été inaugurée le 17 avril 2026 à La Chambre. Ce projet, soutenu financièrement par le Département, réunit une maison de santé pluriprofessionnelle, un habitat inclusif pour 8 personnes âgées et 8 logements seniors. Il favorise l'accès aux soins, l'autonomie et le lien social, grâce à des espaces et services partagés. *« Un lieu où l'on soigne, où l'on vit, où l'on accompagne, un lieu de partage. »* Les premiers habitants se sont installés début juin.

Tyro'lien, une action rassemblant les générations

A Moûtiers, l'action collective Tyrol'ien s'est renouvelée avec une nouveauté cette année : une séance intergénérationnelle mêlant familles et personnes âgées, portée conjointement par la protection maternelle et infantile et le service personnes âgées / personnes handicapées. Ainsi, il y a eu des ateliers sensoriels, des créations en papier, de la musique. De belles rencontres sont nées, des interactions touchantes entre enfants, familles et personnes âgées, Certaines personnes âgées ont exprimé leur bonheur de retrouver la présence des tout-petits.
En mêlant nos compétences et notre imagination, nous continuons de construire de beaux moments de partage et de lien social enrichissants pour tous.

1 000 premiers jours : grandir ensemble

À Aix-les-Bains, 2 cycles d'ateliers « 1 000 premiers jours : grandir ensemble » ont été menés entre mars et juin 2026. Ces 4 ateliers, animés par des professionnels (sage-femme, orthophoniste, puéricultrice), s'adressent aux futurs parents et aux jeunes parents d'enfants de moins de 6 mois. Leur objectif est de réduire les inégalités sociales d'accès à la santé, de prévenir les violences éducatives ordinaires, et de tisser des liens durables avec les acteurs locaux de la petite enfance. À terme, ils ont vocation à être identifiés comme une ressource de référence par les familles les plus éloignées des dispositifs de soutien à la parentalité. Liberté de parole, non-jugement et pair-aidance en constituent le socle, pour rompre l'isolement des familles.
Fort du succès rencontré et des retours positifs des participants, un troisième cycle aura lieu le dernier trimestre 2026.



FINALITÉ 4

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Cette finalité est notamment couverte par le Schéma unique de développement artistique et culturel, la politique jeunesse, la politique touristique et la mission de lecture publique, le Schéma des solidarités

Principaux indicateurs

• Nombre de collégiens (10-15 ans) ayant participé à une intervention sur les enjeux climatiques

74 collégiens* (3 classes) ont participé au défi class'énergie.

807 collégiens* ont participé à un projet pédagogique d'éducation à la nature et à l'environnement

• Nombre de collégiens (10-15 ans) ayant participé à un des 5 Plans sports

13 810 collégiens* (10-15 ans) ont, en cumulé durant l'année scolaire, participé à un Plan sports
129 Plans sports réalisés par les 46 collèges en cumulé (de 1 à 5 plans réalisés par établissement).

La fréquentation des plans sports (en nombre d'élèves et de collèges) est globalement stable par rapport à l'année précédente ; même si un léger tassement du plan montagne est observé au bénéfice d'une évolution positive du plan ski jeunes alpin et du plan nautique.

** La Savoie compte, pour l'année scolaire 2025/2026 : 20 338 collégiens (10-15 ans)*

• Nombre d'actions des structures jeunesses qui prennent en compte les 17 ODD

Dans le cadre des contrats territoriaux jeunesse, le Département accompagne les territoires à décliner des actions pour les jeunes. A ce titre, ce sont un peu plus de **210 actions qui sont portées au quotidien** par les structures partenaires et celles-ci permettent d'entretenir un lien avec **38 % des jeunes âgés de 11-15 ans sur l'ensemble du Département** (soient 10 300 jeunes)

Dans les actions proposées, les professionnels jeunesse prennent en compte les objectifs de développement durable (ODD) en déterminant sur lesquels ils agissent pour chacune de leur action. Suite à un travail de recensement, il apparaît que les 3 ODD les plus pris en compte dans les actions sont :

- bonne santé et bien-être,
- éducation de qualité,
- égalité des sexes.

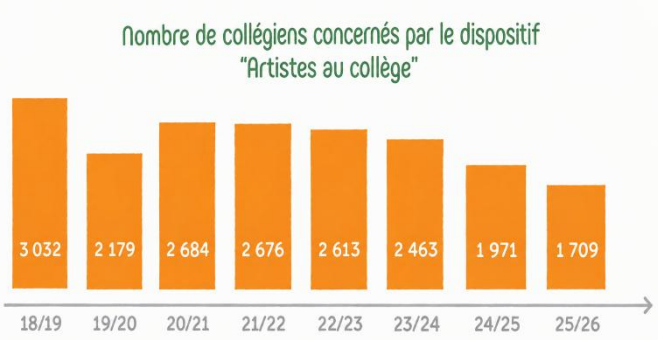


• Nombre de collégiens (10-15 ans) concernés par le dispositif « artistes au collège »

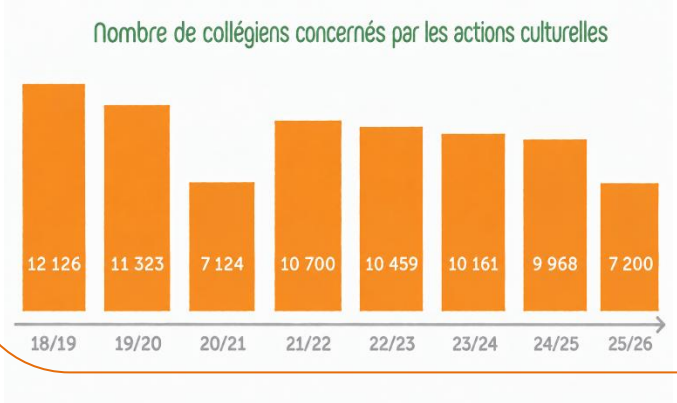
1 709 collégiens (année scolaire 2025/2026).

Sur des périodes de 2 semaines à 5 mois, des artistes ont été accueillis en résidence dans **15 collèges pour faire vivre un projet culturel à 67 classes**.

Le dispositif « artistes au collège » permet aux élèves de rencontrer des artistes, découvrir et pratiquer l'art sous toutes ses formes. Cette expérience favorise la confiance en soi et le bien-être des participants.



• Nombre de collégiens (10-15 ans) concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département



Plus de 7 200 collégiens concernés par des actions culturelles sont initiées ou soutenues par le Département et ses partenaires. Sur une année scolaire les **34 % des collégiens savoyards** ont eu l'opportunité d'aller voir un film, un concert ou un spectacle, d'échanger avec des artistes ou encore d'entrer dans une pratique artistique.

- Carte Okay Savoie
  - Nombre de bénéficiaires : 18 700 (soit 90,7% des collégiens)
  - Nombre de partenaires : 770
  - Répartition des dépenses : 55% sport et 45% culture

Depuis la rentrée de septembre 2023, le Département met à la disposition de l'ensemble des collégiens savoyards la carte OKAY Savoie. Valable de la 6ème à la 3ème, elle donne accès à un porte-monnaie numérique doté de 80 €. Ce crédit est utilisable pour financer des activités sportives et culturelles : clubs sportifs, associations culturelles, cinémas, librairies.
Depuis la rentrée 2024, la CAF abonde de 30€ supplémentaires le porte-monnaie des jeunes issus de familles de 3 enfants ou plus. Dans 15 collèges, la carte sert également de carte d'accès à la restauration scolaire.

- Nombre d'albums distribués aux familles

Initiée par le ministère de la culture, l'action nationale « Premières Pages » consiste à offrir un album à chaque famille, dans l'année qui suit l'arrivée d'un nouvel enfant, né ou adopté en Savoie. Cette opération a pour but de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge.
L'opération, coordonnée par la direction de la lecture publique de Savoie et Haute-Savoie, existe depuis 2010 sur le Département de la Savoie. En 2025 :

- **2 473 albums remis aux enfants,**
- **261 bibliothèques et structures petite enfance** savoyardes engagées dans le dispositif.

La remise du livre donne lieu tout au long de l'année à de multiples animations permettant ainsi de toucher les familles les plus éloignées de la lecture et, le plus souvent, de créer du lien social.



Evaluation d'impact pour le dispositif « Artistes au collège »

Une étude qualitative et quantitative a été conduite auprès des collèges impliqués sur l'année scolaire 2025/2026, en associant les équipes éducatives, les collégiens et les artistes/intervenants (entretiens, questionnaires). Les principaux enseignements tirés des 4 impacts étudiés sont :

- L'évolution du rapport à l'art :

Beaucoup d'élèves passent d'une vision distante ou intimidante de l'art à une expérience plus concrète et accessible. Le dispositif leur permet de découvrir une pratique artistique de l'intérieur, ce qui peut lever des freins et susciter un intérêt personnel plus fort. En revanche, l'impact sur la fréquentation des lieux culturels suite au projet reste moins clairement démontré.

- Le développement des compétences psycho-sociales :

Le rapport souligne un effet sur la confiance en soi, notamment chez des élèves d'abord stressés, réservés ou peu à l'aise à l'oral. Le projet aide certains jeunes à oser parler, improviser, se montrer et révéler des capacités moins visibles dans le cadre scolaire habituel.

- Le climat scolaire :

L'étude met en évidence un effet positif sur les relations entre élèves, avec davantage d'entraide, de solidarité et de liens nouveaux. Toutefois, ces effets restent fragiles et ne sont pas toujours durables une fois le projet terminé. L'étude montre également une amélioration des relations entre élèves et enseignants.

Les schémas stratégiques contribuant à la finalité

• Le **schéma départemental unique de développement artistique et culturel** 23/28 est entré dans sa phase de mise en œuvre. Les nouveaux critères d'aides aux établissements d'enseignements artistiques (EEA), aux équipes artistiques professionnelles et à la programmation culturelle ont été instaurés afin de mieux s'adapter aux évolutions des pratiques des habitants et des structures.
Des appels à projets innovants ou à l'investissement ont été déployés pour améliorer l'accueil des personnes fragiles dans les EEA ou les pratiques amateurs. Un meilleur accompagnement des artistes professionnels émergents a été mis en place avec les acteurs culturels partenaires.
Le Département a renforcé son accompagnement des territoires (élus et techniciens des EPCI notamment) en collaboration étroite avec la DRAC en vue de déployer des « projets culturels de territoire », qui pourraient être contractualisés d'ici 2028. L'éducation artistique et culturelle est la priorité de ces futurs contrats.
La stratégie d'évaluation du schéma, visant faire évoluer l'action départementale au gré d'indicateurs mieux maitrisés, a été écrite en 2024. L'équipe de la direction du développement artistique et culturel se forme en 2025 aux techniques d'évaluation d'impact social afin d'être en mesure de mettre en œuvre l'évaluation des axes du schéma à l'horizon 2026/2027.

• La **politique jeunesse**, votée en 2022 par les élus, a été déployée en 2023 sur l'ensemble des territoires avec notamment les contrats territoriaux jeunesse. Ce sont **28 contrats qui sont désormais signés avec 37 structures différentes** qui mettent en œuvre cette politique jeunesse au niveau local.
La dynamique de réseau avec les 150 professionnels jeunesse reste un élément fondamental de la politique jeunesse savoyarde. A cet effet, **46 rencontres thématiques ont été proposées en 2025 et celle-ci ont enregistrées 757 participations**.

• L'Assemblée départementale a décidé, par délibération du 16 juin 2023, de donner à la **politique touristique** une nouvelle ambition globale et transversale : **développer un tourisme de pleine nature durable en Savoie en veillant à l'offre destinée aux jeunes.**
Pour cela, il s'agit de maintenir et renforcer l'attractivité de la Savoie et de ses territoires par le soutien au développement d'une offre touristique diversifiée de qualité, sécurisée, durable, accessible et ludique avec une attention particulière accordée au public jeune qui fera la clientèle de demain.
Ce positionnement stratégique a confirmé le sens de l'action menée par la commission départementale des espaces sites et itinéraires dont la vocation est de favoriser des aménagements de sites d'activités de pleine nature plus vertueux prenant en compte toutes les composantes d'un espace : cohabitation entre usagers et biodiversité.
Par ailleurs, l'attention portée aux jeunes se traduit notamment par une action en faveur de la rénovation des centres de vacances et de la relance des départs en classes découverte source d'épanouissement, d'apprentissage au vivre ensemble et de bienfaits pour les apprentissages pour les jeunes. Elle se traduit également par **l'intervention volontariste du Département en matière de rachat de certains centres de vacances stratégiques** afin de garantir la préservation de nos capacités d'accueil de séjours collectifs de jeunes (en colonie ou en classes de découverte) mais également d'un tourisme à vocation social puisque l'on sait qu'une partie de l'activité de ces centres repose sur l'accueil de familles et d'adultes en séjour.

• La **mission de lecture publique** est assumée par les bibliothèques départementales. En Savoie et Haute-Savoie, elles sont réunies au sein d'une même direction placée sous l'autorité de l'établissement public Savoie et Haute-Savoie Biblio.
Les grands axes de développement de la lecture conduits par Savoie et Haute-Savoie Biblio s'articulent autour des ambitions suivantes : la lecture partout et pour tous, la direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial, la direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Zoom sur des actions engagées

33ème promotion du conseil départemental jeunes

Cette année, ce sont **35 collégiens en classe de 5ème**, issus de collèges publics et privés de Savoie, à avoir été élus par leurs camarades pour intégrer la 33ème promotion du conseil départemental des jeunes. Le thème de travail choisi cette année est la « Culture ». Après avoir passé une année à aller à la rencontre de différents partenaires pour nourrir leur réflexion, les jeunes élus proposeront différentes actions à travers l'appel à projet.

Pour mémoire, les jeunes de la promotion 2024/2025 ont mené leur réflexion sur le thème de « Prendre soin de soi et des autres » et à cet effet ce sont **21 actions qui ont été soutenues dans le cadre du dernier appel à projets**.

Frontière et transmission

De novembre à avril 2026, l'artiste franco-iranienne Niloufar Basiri a été en résidence au collège de Combe de Savoie. **8 classes de 4ème et la classe SEGPA ont été concernées**. Cette résidence a invité les élèves à explorer la notion de vivre ensemble à travers la diversité des cultures, des langues et des imaginaires. Le travail de l'artiste, situé entre dessin, broderie et installation, a interrogé les notions de frontière, de mémoire et de transmission en tissant des liens entre différentes traditions visuelles et symboliques. En partenariat avec l'espace du Larith (espace d'exposition d'art contemporain à Chambéry), les collégiens ont découvert les œuvres de l'artiste.

Au long de la résidence, les élèves ont été amenés à réfléchir et créer autour de trois axes :

- Territoires et frontières : se représenter l'espace, le lieu où l'on vit, les passages et les liens.
- Langues, Contes et folklores : la langue comme identité, la mémoire des récits et les imaginaires collectifs.
- Motifs et symboles : les formes visibles de la culture, les traces et les signes partagés.

Une restitution du travail des collégiens a eu lieu dans le collège en présence d'élèves, de parents, d'élus et de professeurs. Le projet a été **lauréat académique du "Prix de l'Audace artistique et culturelle"**. Pour la rentrée 2026, l'artiste renouvelle une résidence dans le collège.

Circuit-court culturel

Le dispositif « Savoie en scènes », porté par le Département, s'inscrit dans une logique de circuits-courts culturels : les organisateurs ponctuels d'événements sont encouragés à programmer des spectacles de qualité proposés par des compagnies locales, en les rémunérant au « juste prix ». De Yenne à Aussois, les demandes d'aide affluent de tout le territoire.

121 représentations ont été programmées en 2025, touchant un total de 12 995 spectateurs. 69% des aides bénéficient aux établissements scolaires, structures sanitaires, sociales et médico-sociales et communes de moins de 1 000 habitants, ce qui témoigne d'une diffusion des spectacles au plus près des savoyards.

Des Estivales en Savoie plus accessibles

Pour des Estivales en Savoie toujours plus conviviales et accessibles, le concert de MPL a été intégralement interprété en langue des signes française, en partenariat avec l'ADIS, association départementale pour l'insertion des sourds. Cinq interprètes se sont succédé sur scène pour traduire le concert en langue des signes et transmettre l'énergie du groupe au public sourd et malentendant. Les 39 inscrits ont témoigné avoir vécu une expérience mémorable, riche du partage entre personnes sourdes et entendantes.

Enfin, pour profiter des concerts en toute sécurité, en plus des bouchons d'oreilles distribués gracieusement, le Département met à disposition 20 casques anti-bruit pour les enfants.

Les enfants du Foyer de l'Enfance prennent un bol d'air en montagne

En février 2026, le SASEP Le Colibri a organisé leur traditionnel Camps Neige. 8 enfants âgés de 6 à 15 ans ont profité de ce projet avec hébergement en pension complète à la Féclaz. Au programme cette année : ski de fond, luge, balade en forêt, cinéma, patinoire, jeu de société et des bons plats réconfortants. Une parenthèse enchantée et enneigée dans notre belle Savoie, pour des enfants dont le quotidien n'est pas évident.

Ouverture interculturelle au Sénégal

La coopération interdépartementale entre la Savoie et Bignona, animée par l'association Pays de Savoie solidaire, déploie depuis 2015 la démarche « Action sociale de l'Autre » dans l'objectif de renforcer les politiques sociales des deux Départements grâce à des échanges d'expériences.

Dans le cadre de cette coopération, trois jeunes de l'aide sociale à l'enfance âgés de 20 ans ont été accompagnés pour un mois d'immersion au Sénégal. Ce séjour illustre l'engagement du Département en faveur de l'insertion et de l'ouverture interculturelle. Hébergés au sein du centre national de réinsertion sociale de Bignona, ils ont pu participer à des activités diverses (animations jeunesses, plantations d'arbres, ateliers auprès d'enfants en situation de handicap), s'immerger dans la vie de familles bignonnaises et découvrir la culture casamançaise.

Un an après, les jeunes témoignent d'une expérience structurante et porteuse d'avenir :*« C'était la 1ère fois que je prenais l'avion ! En sortant de ma zone de confort, j'ai appris à mieux gérer mes émotions. Les activités proposées m'ont redonnée un cadre et m'ont motivée à faire des projets. J'ai d'ailleurs mis à jour mon CV à Bignona et trouvé du boulot dès mon retour, j'aimerais aussi m'impliquer dans une association ici. Ce que je retiens le plus : la richesse de l'interculturalité, le vivre ensemble malgré nos différences. »*

Estime et Vous : un parcours pour renforcer la confiance en soi et le lien social des publics en insertion

Lancée en 2025 en Avant-Pays savoyard, dans le cadre d'un appel à projets du programme départemental d'insertion par l'emploi (PDIE), l'action « Estime et Vous », portée par Socialp, accompagnée de la référente cohésion sociale et de travailleurs sociaux, a permis l'orientation de huit participants durant six mois. Ce parcours, mêlant ateliers thématiques, sorties collectives et entretiens, a favorisé l'estime de soi, le lien social et l'autonomie. Cinq participants sont allés au bout de la démarche. Le bilan confirme l'impact positif et ouvre des perspectives.

Chantiers éco-citoyens

Cette action soutenue par le Département permet à des jeunes de l'agglomération chambérienne d'avoir une première expérience professionnelle et citoyenne. En 2025, dans le cadre du contrat local des solidarités, le Département a participé au financement de **huit chantiers organisés pendant la période des vacances scolaires, pour un total de 56 jeunes**.

Ces chantiers concernent des travaux d'entretien de sentiers de randonnée, l'aménagement de sites touristiques, des travaux d'aménagement écologique ou des travaux d'aménagement extérieur. En complément, une demi-journée par semaine est consacrée à des ateliers de sensibilisation aux modes de vie écocitoyens et des temps de rencontre avec des professionnels (mountain riders, office national des forêts, parcs régionaux, maisons locales jeunes).

Outre l'expérience professionnelle et la sensibilisation citoyenne et écologique, ce projet permet d'apprendre à agir ensemble malgré les différences sociales (parité entre les jeunes issus des quartiers en politique de la ville et les autres) ou de genres (parité entre hommes et femmes).

FINALITÉ 5

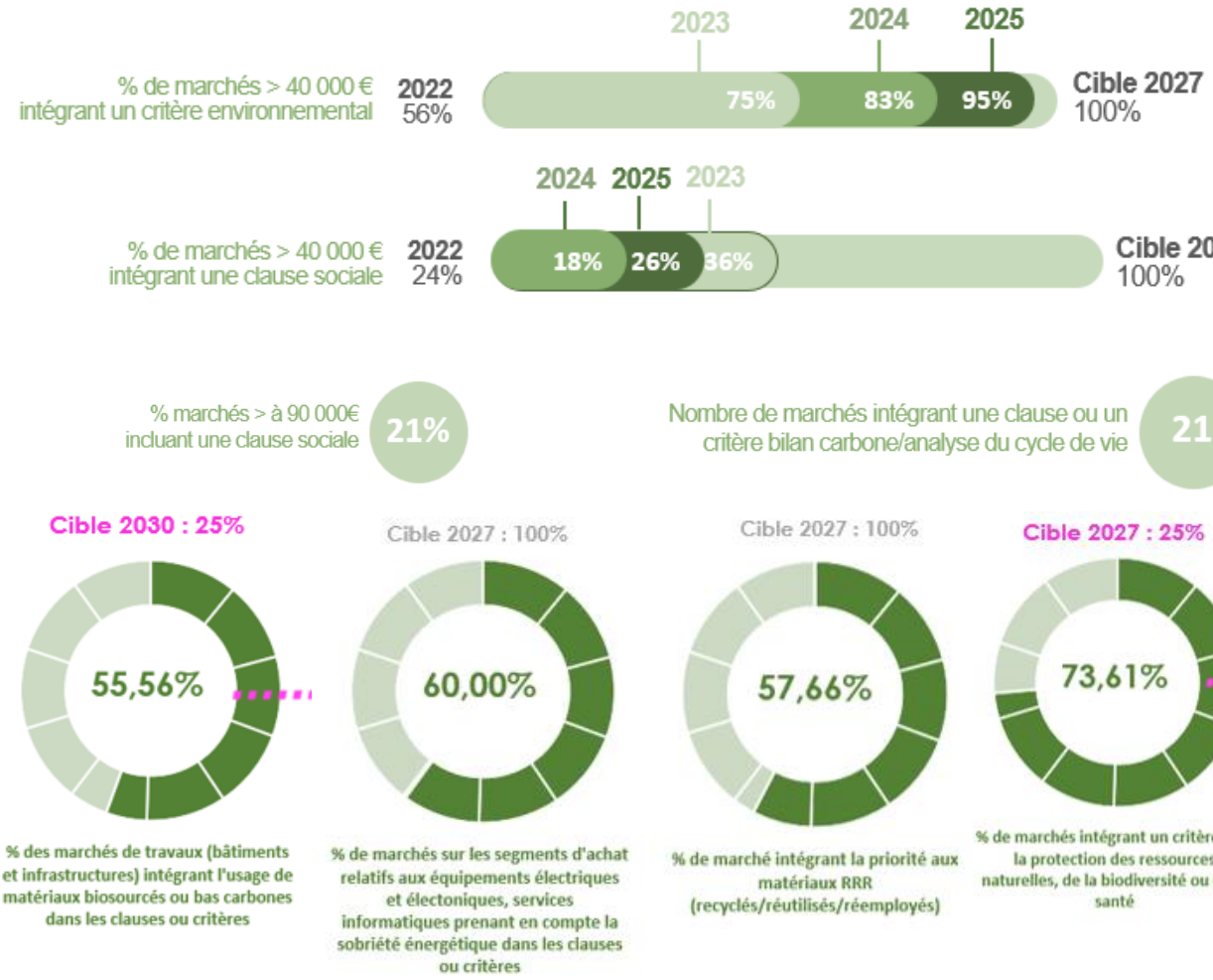
FONDER LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Cette finalité est notamment couverte par le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER), le Projet alimentaire territorial, le Plan collèges et le Schéma directeur numérique

Les indicateurs de résultat 2025 du SPASER

• Proportion des marchés incluant une clause sociale ou environnementale

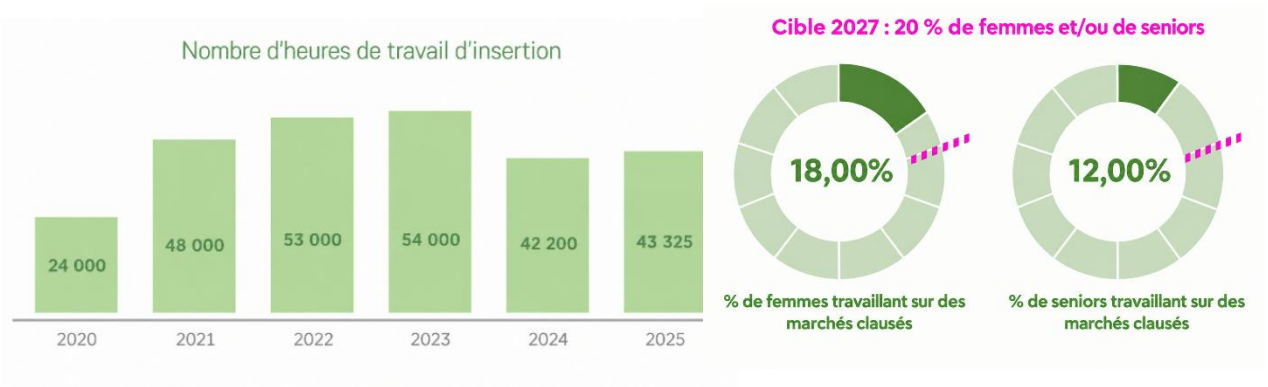


Avant la réalisation de son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), le Département de la Savoie avait déjà réalisé des progrès importants dans la prise en considération de la performance environnementale et sociale dans ses marchés publics. La collectivité renforce son ambition en matière d'achat durable dans le cadre du SPASER, afin notamment d'atteindre les objectifs fixés par la loi climat et résilience de 2021.

Au travers de ses 5 orientations, le SPASER s'inscrit dans une démarche globale de performance, de transition écologique et de développement durable des achats du Département. En lien avec la stratégie climat-énergie du Département, le SPASER agit également sur l'évolution de l'objet des marchés publics, dans la mise en place, dès que possible, d'un critère ou d'une clause environnementale et/ou sociale.

• Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

43 325 heures issues des clauses sociales insérées dans les marchés du Département.
121 marchés avec des clauses d'insertion suivis en 2025 (tous lots et types de marchés confondus : accords-cadres, marchés forfaitaires, marchés réservés).



Le Département a acheté pour 44 526.62 € au secteur du travail protégé et adapté, auprès de 8 fournisseurs différents
76 entreprises et structures d'insertion accompagnés
6 marchés passés sous la forme d'un marché réservé ou d'un marché d'insertion

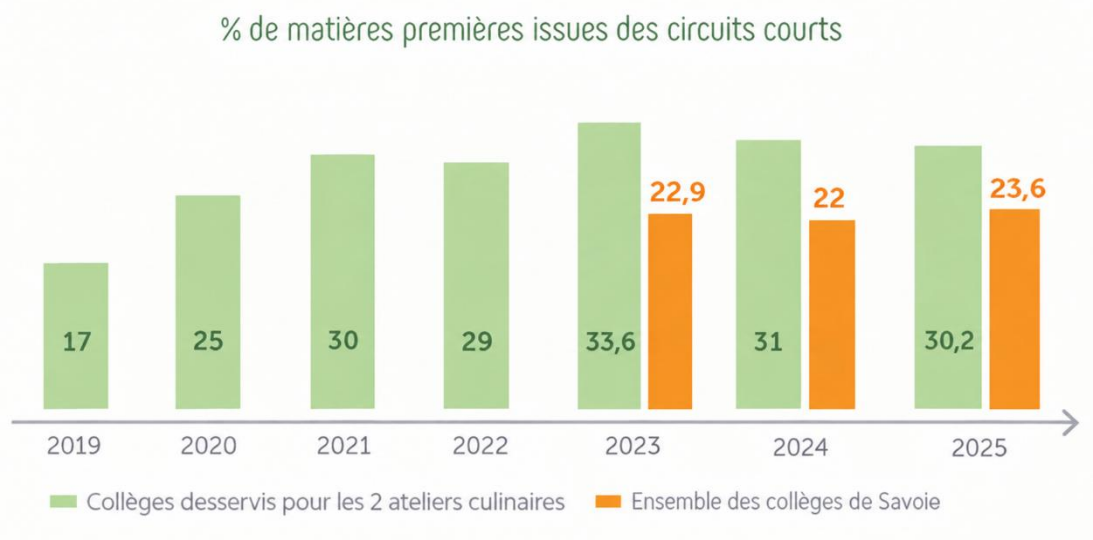
La mission clause sociale poursuit trois objectifs :

- Continuer à développer l'insertion dans les marchés du Département : proposer des considérations sociales sur des marchés innovants, poursuivre les rencontres des services pour sensibiliser au dispositif,
- Favoriser les actions en faveur des publics en situation de handicap et discriminés (marchés réservés, actions handicap et engagement insertion dans les marchés),
- Accompagner les donneurs d'ordre publics sur les zones blanches du Département (Tarentaise, Avant-pays savoyard, Cœur de Savoie) pour inciter au développement des considérations sociales dans les marchés publics.

Les indicateurs de résultat 2025 du Plan collèges

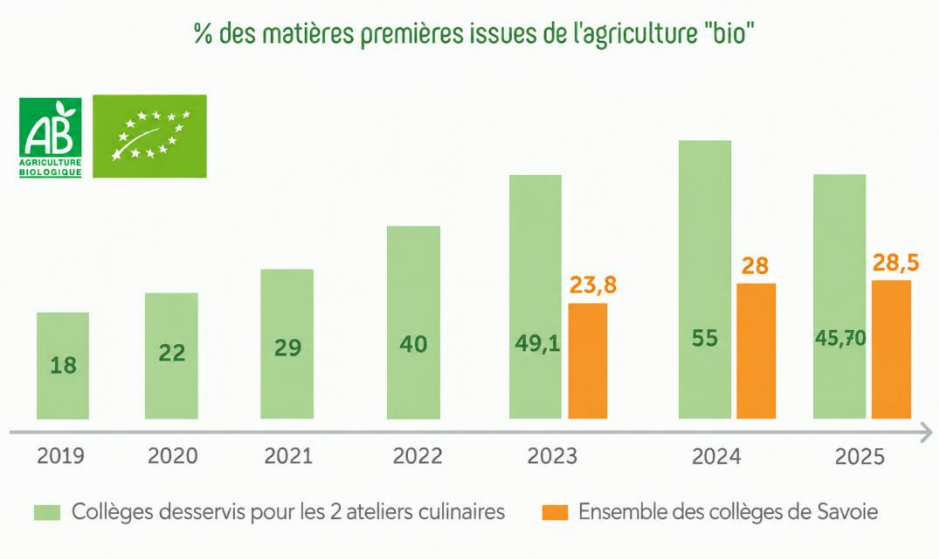
• Proportion du nombre de repas servis et issus des circuits courts

30,2% de matières premières issues des circuits courts en moyenne pour les 2 ateliers culinaires
Moyenne collèges en production autonome en 2025 : 19%
Moyenne collèges de Savoie en 2025 : 23,6%



• Proportion du nombre de repas locaux et bio servis

45,7% de matières premières issues de l'agriculture « bio » en moyenne pour les 2 ateliers culinaires
Moyenne collèges en production autonome en 2025 : 16,5%
Moyenne collèges de Savoie en 2025 : 28,5%



La baisse de la part de matières premières issues de l'agriculture biologique entre 2024 et 2025 s'explique notamment par des difficultés d'approvisionnement sur certains produits (œufs bio et veau bio notamment) et également par le souhait d'une maîtrise budgétaire volontaire.

• Proportion de produits de qualité SIQO* y compris Bio courts pour l'atelier culinaire

50,8% de produits de qualité SIQO* y compris Bio courts en moyenne pour les 2 ateliers culinaires
Moyenne collèges en production autonome en 2025 : 27,9%
Moyenne collèges de Savoie en 2025 : 37,2%
Il y a une augmentation de l'approvisionnement en produits durables et de qualité (dont le bio) dans les collèges du département.
** signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine*

Autres indicateurs

• Nombre d'ordinateurs ; écrans et téléphones reconditionnés acquis

Ordinateurs fixes installés dans les collèges : 1021 ordinateurs reconditionnés et 406 ordinateurs neufs
227 smartphones reconditionnés ont été acquis et 8 smartphones ont été réparés
Le Département a fait un don de 17 ordinateurs réformés à l'école primaire de St-Paul-Sur-Yenne

La direction des systèmes d'information (DSI) est engagée dans une démarche de gestion éco-responsable du parc informatique. Cela se traduit notamment par la mise en place du reconditionnement du matériel afin de lui donner une seconde vie.
Ainsi **en 2025, concernant la loi AGEC, la DSI atteint 54% (20% obligatoire) de matériel reconditionné sur les acquisitions de matériel informatique (ordinateurs et écrans)**.
En 2026, la DSI a proposé un atelier « Numérique Responsable » lors du séminaire des cadres de mai 2026 ainsi que lors de la réunion de direction en juin 2026.

• Nombre total de pages imprimées

Impressions noir et blanc : 3 400 000 (4 240 000 en 2023).
La baisse initiée depuis 2019 continue grâce notamment à la dématérialisation.
Environ 20% des pages envoyées sur les copieurs ne sont finalement pas imprimées (soit 1 200 000 pages).

Les schémas stratégiques contribuant à la finalité

• Le **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) a été mis en œuvre pour la période 2023-2027 et est décliné en 5 orientations majeures, dont la réduction de l'empreinte environnementale des achats. Afin de répondre au mieux à cet objectif et en lien avec l'obligation environnementale imposée par la loi « climat et résilience » d'intégrer systématiquement une clause ou un critère environnemental dans les marchés publics d'ici 2026, **une boite à outil du SPASER** a vu le jour. L'objectif est de proposer un premier niveau de réponse aux services afin de faciliter l'insertion de clauses et de critères environnementaux pertinents dans les marchés publics.

• Le **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) de la Savoie repose sur une approche partenariale entre le Département, les 7 territoires de Savoie, les 3 chambres consulaires et l'Etat, tout en recherchant l'implication des acteurs de la chaîne alimentaire afin de :

Projet alimentaire territorial
Projet reconnu par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Renforcer la souveraineté alimentaire du territoire et dans une approche plus durable,
- Adapter l'écosystème alimentaire à la demande de produits locaux,
- Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité.

Le plan d'action comprend 6 axes stratégiques :

1- Conforter et diversifier une production alimentaire locale et de qualité
2- Organiser et mettre en lien l'offre et la demande locale
3- Favoriser les produits locaux et la qualité des repas dans les différentes restaurations
4- Favoriser la qualité de l'alimentation et les produits locaux pour les Savoyards
5- Appréhender les autres dimensions de l'alimentation (santé, éducation, environnement)
6- Piloter le projet alimentaire dans la durée

Ainsi, diverses actions très variées se développent sur la Savoie. On peut citer en exemple : la mise en place de foncières afin de développer les productions déficitaires (fruits, légumes, céréales, légumineuses, volailles), le renforcement des filières agricoles, la logistique alimentaire, la restauration des collégiens, le lancement d'une démarche pour la restauration des établissements médico-sociaux, le développement de paniers solidaires, l'alimentation des jeunes, le soutien et l'articulation avec les démarches alimentaires menées sur les territoires.

• Le Département a affirmé sa volonté de promouvoir le « bien manger » au collège à travers des actions concrètes du **Plan collèges 2018-2023** en co-construisant, avec la communauté éducative, une charte départementale de la restauration visant à proposer une restauration scolaire qualitative et durable. La charte répond à 5 axes stratégiques : santé des jeunes, durable, sécurité alimentaire, éducation à l'alimentation et accueil. Elle a pour objectif de définir un cadre d'engagements réciproques entre le Département et les collèges publics de Savoie, pour le développement d'une politique volontariste et ambitieuse de restauration scolaire.

• Dans un environnement de ruptures et de transformations, la stratégie du Département privilégie la transition écologique et numérique et souhaite faire de l'innovation le moteur de ces changements de fond. Une feuille de route stratégique en matière de numérique tenant compte de ces transitions et plaçant l'usager au centre de l'action a été établie. Le **schéma directeur numérique 2024/2026** (SDN) est structuré en trois axes : il fait du numérique le vecteur d'un Département accessible, performant, et valorisant toute la richesse de son patrimoine.

Zoom sur des actions engagées

Mise en place et utilisation de la boîte à outils du SPASER

Depuis septembre 2025, les agents du Département ont accès au sein de l'espace des marchés publics sur l'intranet à la « Boîte à outils SPASER » (BAO), qui permet un accompagnement dans la mise en place de clauses et de critères environnementaux.

Afin de permettre l'atteinte des objectifs du SPASER et de répondre au mieux aux obligations légales d'intégration d'exigences environnementales dans la commande publique, la BAO regroupe une multitude de critères et de clauses adaptés à chaque besoin et à chaque type de marchés. C'est un outil qui permet d'améliorer en continu les pratiques en matière de développement durable dans les marchés du Département.

La BAO est composée de différentes entrées et a été créée en collaboration avec les services du département. Avec la volonté de proposer un outil le plus complet possible, la BAO a été étoffée au fil des échanges pour y intégrer un guide d'analyse des offres ainsi qu'un onglet permettant de recueillir les retours d'expérience des services lors du test d'un critère ou d'une clause. L'objectif est d'en faire un outil évolutif et toujours en adéquation avec les besoins.

Deux ateliers culinaires

Le nouvel atelier culinaire de Chambéry a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2024, avec l'ambition de desservir 20 collèges à l'horizon 2027. Depuis septembre 2026, il assure la production et la livraison des repas pour 17 collèges des bassins chambérien et aixois et de l'Avant-Pays Savoyard.

Mis en service en septembre 2025, l'atelier culinaire de Maurienne constitue un nouvel équipement structurant pour la Maurienne. Il assure la production des repas destinés aux 5 collèges du territoire.

Sur les 38 collèges publics que compte la Savoie, 36 disposent d'un service de demi-pension relevant de la compétence du Département. **A l'horizon 2027, 25 collèges seront ainsi desservis par les ateliers culinaires de Chambéry et de Maurienne.**

À travers ces équipements, le Département de la Savoie affirme son engagement en faveur de la jeunesse, des collèges, du bien-manger et des filières locales.

Stratégie économie circulaire du mobilier

Aujourd'hui, le service logistique du Département approvisionne 105 sites, et achète essentiellement des bureaux, des chaises/fauteuils et quelques caissons et armoires. Actuellement, la grande majorité du mobilier est éliminé en déchet industriel banal par incinération, essentiellement par manque de place de stockage ou ayant peu de chance d'être réutilisé (non ergonomique ou obsolète).
Une stratégie de gestion du mobilier, notamment pour pouvoir le réemployer, a ainsi été mise en place, notamment pour permettre la vente au fil de l'eau du mobilier. Pour le mobilier qui ne pourra pas être vendu, il sera confié à un éco-organisme, pour a minima le recycler. Le Département participe ainsi à la structuration des filières déchets.

L'objectif fixé est **30% de matériel réemployé ou vendu ou donné**, avant élimination.



11,4% de la population est en situation d'insécurité alimentaire, entrainant notamment un impact sur la santé des plus précaires. D'autre part, il y a une prise de conscience d'une nécessaire consommation plus saine, plus durable et plus respectueuse de l'environnement. Au sein du pacte des solidarités, des actions sont donc menés afin de rendre accessible à un public en très grande précarité une alimentation saine et issue de produits locaux.

Lutte contre la grande exclusion : distribution de repas équilibrés et de qualité

L'action portée par la cantine savoyarde, consiste à livrer tous les soirs un repas complet aux 38 personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence, la Villa Carmen à Aix-les Bains. Ces repas équilibrés et de qualité sont fabriqués en grande partie avec des produits issus de circuits courts dans les locaux de la cantine savoyarde. Un des aspects du projet étant d'ajouter aux préoccupations alimentaires et écologiques une dimension solidaire et sociale, en permettant du lien et du contact humain pour des publics en situation de grande précarité.

Sur l'année 2025, les objectifs prévus ont été dépassés : 13 862 repas de qualité, en grande majorité réalisés avec des produits locaux, ont été distribués . De plus, l'engagement citoyen a été fort, avec 216 jours de présence d'au moins un bénévole de la cantine savoyarde.
La réussite du projet ayant largement été reconnue par les différents intervenants, il a été décidé de la prolonger sur 2026 et 2027 dans le cadre du *contrat local des solidarités*.

Soutien de l'aide alimentaire par l'accès à des produits frais et locaux

Il existe des problématiques croisées entre la baisse des denrées alimentaires collectées, en particulier celle des produits frais, et l'augmentation des personnes en situation de précarité alimentaire.

Afin de répondre à ces difficultés tout en respectant l'intérêt d'une production locale, plus durable et respectueuse de l'environnement, le Département soutient la distribution d'aide alimentaire en subventionnant l'achat de produits frais produits localement. Cette action démarrée en 2024, s'est renforcée en 2025 dans le cadre du *contrat local des solidarités* en s'appuyant sur la banque alimentaire et les restaurants du cœur.

En 2025, les distributions de la banque alimentaire ont pu être renforcées avec du lait, des œufs (2 229kgs), du beurre du fromage (1 073kg) et des plats cuisinés (4 771kg) produits en Savoie et en Haute-Savoie.

Pour les restaurants du cœur, l'achat de fromages produits à la coopérative laitière de Yenne a permis la distribution de fromages de qualité sur les 14 centres d'activités et de distribution qui accueillent environ 6 000 personnes par an.



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT
Département de la Savoie
Hôtel du Département
CS31802 - 73018 Chambéry Cedex

04 79 96 73 73

savoie.fr

Illustrations : pch.vector | Hélio technic